MOTION

Conseil d’administration du mardi 8 février 2022

Par cette motion, nous, personnels et parents d’élèves du collège Faubert, dénonçons une DHG à nouveau insuffisante pour assurer aux élèves un enseignement de qualité. La dotation globale horaire est insuffisante autant dans son volume global que dans la répartition qui y est faite entre les heures postes et les heures supplémentaires annualisée (HSA).

En effet, la proportion d’heures supplémentaires à allouer dans l’établissement est toujours excessive par rapport aux moyens donnés en heures poste. Le taux de HSA est à nouveau élevé, alors que nous gagnons une division.

Nous regrettons donc que cette dotation ne soit fondée que sur des données statistiques, et non sur la pédagogie : en effet, l’alourdissement de la charge de travail portant sur chaque agent le limite dans les possibilités de son exercice. De même, le choix des dispositifs pédagogiques est souvent régi par des contraintes de ressources humaines créées par l’imposition d’une charge en heure supplémentaire à répartir.

Par exemple, Les élèves ne peuvent bénéficier de groupes en anglais LV1, car les trois professeurs titulaires doivent déjà absorber 8 heures supplémentaires cette année, alors qu’un BMP ne peut être prévu que pour six heures.

De plus, à la rentrée 2022, il est prévu que les groupes de technologie n’existent à nouveau qu’en 4ème et 3ème, et uniquement en 3ème pour la SVT. Par ailleurs,selon l’article L312-16 du code de l’éducation, chaque classe doit bénéficier de trois séances annuelles d’éducation à la sexualité,ce qui n’est toujours pas totalement réalisé dans l’établissement. Enfin, selon les articles L721-1 du code de la sécurité intérieure et l’article L312-13-1 du code de l’éducation : « *Tout élève bénéficie, dans le cadre de la scolarité obligatoire, d'une sensibilisation à la prévention des risques et aux missions des services de secours ainsi que d'un apprentissage des gestes de* *premiers secours »,* ce qui n’est pas non plus réalisé pour l’instant dans l’établissement.

Par ailleurs, l’Allocation Progressive de Moyens (APM) reste à un volume de 12h. Cette dotation liée aux difficultés sociales et professionnelles des usagers de l’établissement nous paraissait déjà faible et n’est pas augmentée malgré une classe supplémentaire accueillie. Ramenée au nombre de division, cette allocation ne permet une aide ne correspondant qu’à 30 min par classe et par semaine, cela nous semble faible au vu des difficultés scolaires et d’apprentissage rencontrées par nombre de nos élèves.

Dans notre établissement REP, les moyens ne sont donc pas en adéquation avec les exigences du code de l’éducation, et ne permettent pas la mise en place du service public d’enseignement que nous devons naturellement à nos usagers. C’est la raison pour laquelle nous, élus des personnels et des parents du conseil d’administration du collège Faubert, demandons une réévaluation de la dotation horaire globale, notamment par l’allocation d’heures postes supplémentaires et de moyens permettant de satisfaire aux recommandations de notre hiérarchie.

Les élus et élues des personnels et parents d’élèves du collège Faubert.